

PARTIE D

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

PARTIE D

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

CONTEXTE : PHASE ETUDES D'EXE

Économiste libéral, vous travaillez en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le projet des 39 logements de la ZAC de Les entreprises ont été retenues et les documents d'exécution sont en phase de préparation.

Par ailleurs le maître d'ouvrage vous sollicite afin d'obtenir un échéancier de paiement des montants à verser aux entreprises au cours des travaux.

DOCUMENTS RESSOURCES :

- Extrait de C.C.A.P.
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.
- Le calendrier des paiements : documents à compléter.

TRAVAIL DEMANDÉ :

Afin de répondre à la sollicitation du maître d'ouvrage,

D1 – Vous êtes chargé de compléter l'échéancier de paiement mensuel relatif au chantier (mois 7 et 8) et prenant en compte les montants (H.T.) à verser aux différentes entreprises.

EXTRAITS DU C.C.A.P. :

- « - Les entreprises seront payées par situations mensuelles correspondant au mois d'exécution des travaux. Le mandatement de l'acompte intervient dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de remise du projet de décompte par l'Entrepreneur au Maître d'œuvre, en fin de mois.
- Une retenue de garantie de 5% est exercée sur les acomptes. La libération de la retenue de garantie intervient à l'expiration d'une année à compter de la réception des travaux.
- Actualisation et révision : sans objet

EXTRAITS DU C.C.A.P. (suite) :

- Une avance forfaitaire est versée à l'entrepreneur. Son montant en prix de base est égal :

- Pour les lots dont le délai d'exécution ne dépasse pas un an, à 5% du montant initial du marché en prix de base.
- Pour les lots dont le délai d'exécution dépasse un an, au produit de $12/N$ de 5% du montant initial du marché en prix de base, N étant le délai d'exécution exprimé en mois.

Le mandatement de l'avance forfaitaire intervient dans le délai d'un mois à compter de la signature des marchés.

Le remboursement de l'avance forfaitaire intervient lorsque le montant des travaux, qui figure à un décompte mensuel atteint ou dépasse soixante cinq pour cent (65 %) du montant initial du marché. Ce remboursement doit être terminé lorsque le dit montant a atteint quatre-vingts pour cent (80 %) du montant du marché. »

Nota :

- On part du principe que le montant des travaux est linéaire et proportionnel à la durée et que le planning sera respecté.
- Tous les justificatifs des résultats reportés dans le tableau devront être fournis.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

LOTS	Durée en mois	mois 1		mois 2		mois 3		mois 4		mois 5		mois 6		mois 7		mois 8		mois 9		mois 10		mois 11		mois 12																														
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53
Gros-Œuvre	8,5	[Barre de planification]																																																				
Charpente/couverture	7	[Barre de planification]																																																				
Étanchéité	2	[Barre de planification]																																																				
Menuiserie extérieure	2,5	[Barre de planification]																																																				
Menuiserie intérieure	2	[Barre de planification]																																																				
Cloisons doublage	3,5	[Barre de planification]																																																				
Serrurerie	1	[Barre de planification]																																																				
Electric. courant fort	9	[Barre de planification]																																																				
Electric. courant faible	2,5	[Barre de planification]																																																				
Plomberie sanitaires	7,5	[Barre de planification]																																																				
Revêtement sols/mur	4	[Barre de planification]																																																				
Peinture	2,5	[Barre de planification]																																																				

Réception des travaux

CALENDRIER DES MANDATEMENTS

PARTIE D : DOCUMENT RÉPONSE À COMPLÉTER ET À REMETTRE

Nota : Toutes les valeurs sont en Euros

Echéances Lots	Montant des marchés signés	Avance forfaitaire	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Retenue de garantie Mois.....
									(à com- pléter)	(à com- pléter)						
Gros Œuvre	839154	41957,70		93787,80	93787,80	93787,80	93787,80	93787,80			93787,80	46893,90				41957,70
Charpente Couverture	303678	15183,90				41213,44	41213,44	41213,44			41213,44	41213,44				15183,90
Étanchéité	27695	1384,75									13155,13	11770,38				1384,75
Menuiserie extérieure	192086	9604,30										36496,34	72992,68	63388,38		9604,30
Menuiserie intérieure	80036	4001,80										9504,28	38017,10	24511,03		4001,80
Cloisons doublage	98102	4905,10									26627,69	21722,59	13313,84			4905,10
Serrurerie	46100	2305,00												41490,00		2305,00
Electricité courant fort	117603	5880,15			12413,65	6206,83		12413,65			12413,65	6533,50	12413,65	12413,65	6206,83	5880,15
Electricité courant faible	33478	1673,90											15902,05	14228,15		1673,90
Plomberie sanitaires	132661	6633,05		8401,86	16803,73						16803,73	10170,68	16803,73	16803,73		6633,05
Révetement sols et murs	118690	5934,50									21141,66	28188,88	22254,38	28188,88	7047,22	5934,50
Peinture	149857	7492,85											28472,83	56945,66	49452,81	7492,85
TOTAL H.T. à payer	2139140	106957,00		102189,66	123005,18	141208,07	135001,24	147414,89			225143,09	212493,97	220170,25	257969,47	62706,85	106957,00
T.V.A. 19,6%	419271	20963,57		20029,17	24109,01	27676,78	26460,24	28893,32			44128,04	41648,82	43153,37	50562,02	12290,54	20963,57
TOTAL T.T.C. à payer	2558411	127920,57		122218,84	147114,19	168884,85	161461,49	176308,21			269271,13	254142,79	263323,62	308531,48	74997,40	127920,57
VALEUR CUMULEE		127921		250139	397254	566138	727600	903908			1529496	1783638	2046962	2355493	2430491	2558411

Prise en compte du remboursement de l'avance forfaitaire